

## REPUBLICQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le vingt-sept novembre deux mille vingt à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,  
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	20/11/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/12/2020

**OBJET :**

**Admissions en non valeur de créances irrécouvrables 2020 - Budget Général et  
Budget Annexe des Parkings**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , Mme Pauline FRABOULET , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Monsieur le Trésorier de la Ville de Gap soumet à l'approbation du Conseil Municipal, l'admission en non-valeur des créances suivantes :

Budget Général :

Année 2007 : 18.00 €  
Année 2008 : 137.47 €  
Année 2010 : 289.45 €  
Année 2011 : 159.60 €  
Année 2012 : 681.86 €  
Année 2013 : 273.08 €  
Année 2014 : 1 314.46 €  
Année 2015 : 2 595.67 €  
Année 2016 : 2 038.30 €  
Année 2017 : 5 116.14 €  
Année 2018 : 2 763.41 €  
Année 2019 : 38.76 €

Soit un total pour le budget général de **15 426.20 €**. Ces admissions en non valeur concernent principalement des frais de restauration scolaire, des frais liés au traitement et à la collecte des déchets, des frais d'occupation du domaine public, des frais de fourrière automobile et des frais de fourrière animale.

Budget Parking :

Année 2017 : 159.00 €  
Année 2018 : 70.00 €

Soit un total pour le budget parkings de **229.00 €**. Ces admissions en non valeur concernent des rejets bancaires pour des abonnements aux parkings de Bonne et de Verdun.

Elles concernent des dossiers de surendettement pour lesquels l'effacement de la dette a été décidé par décision du Tribunal ou des liquidations judiciaires pour lesquels la clôture a été prononcée par décision du Tribunal.

### Décision :

Sur l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 novembre 2020, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire :

**Article 1 :** à admettre en non valeur ces créances pour un total de **15 426.20 €** et à émettre en conséquence un mandat à l'article 6542 « pertes sur créances irrécouvrables - créances éteintes » au Budget Général.

**Article 2 :** à admettre en non valeur ces créances pour un total de **229.00 €** et à émettre en conséquence un mandat à l'article 6542 « pertes sur créances irrécouvrables - créances éteintes » au Budget Parkings.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 43

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 08 DEC. 2020  
Affiché ou publié le : 08 DEC. 2020